

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Rackebierg – phase 1 » pour le lot 25** présenté par le bureau TR ENGINEERING pour le compte des époux LANNERS,

portant sur le fonds inscrit au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous le numéro 78/4068

prévoyant, pour le lot 25, la modification ponctuelle du PAP remanié existant n° 15804/6C, et 15804/PA/6C approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 21.01.2013 respectivement du 23.07.2020,

approuvé par le conseil communal en sa séance publique du 27 avril 2022, conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

a été notifié au ministre de l'Intérieur, en date du 11 mai 2022, sur base de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée.

Strassen, le 11 mai 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 11 mai 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,